

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION

Conformément au décret n°2006-761 du 30 juin 2006 ainsi qu'aux articles R4412-94 à R4412-148 du code du travail, Conformément au décret n°2003-462 du 21 mai 2003 du code de la Santé Publique, à l'arrêté du 2 janvier 2002 et en référence à la Norme NFX 46-020

Propriétaire/Commanditaire	Société de contrôle
UGE CAM IDF 2, Villa de Lourcine – Rue Cabanis 75014 PARIS	AC2I ST GERMAIN Le Bourg 27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE Tél : 02.31.32.19.74
Représentant	Représentant
Mr ANSEEUW Jonathan	Mr TIENNOT Jean-Luc

ADRESSE DU BIEN :
Bâtiment A, B et C
55 Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Référence dossier : AF0011

Référence Rapport : AF 0011-01

Accompagnateur : Aucun

Dates des visites : Le 22 Juin 2010

Opérateur de repérage : Mr LEFRANCOIS Yannick

N°CERTIFICAT DE COMPETENCE : CPDI 1274

Organisme de certification : I-CERT

N° de police d'assurance : AL524947 GENERALI

Laboratoire d'analyses agréé :

Euro services labo 122, rue marcel Hartmann 94200 Ivry-sur-seine

Nombre de prélèvement analysé : 41

CONCLUSION

**Il a été repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante lors
de ce repérage amiante avant Travaux et Démolition.**
Les conclusions détaillées sont en page 3.

Ce rapport, émis le 23/07/2010, contient 33 pages. Il ne peut être reproduit ou utilisé que dans son intégralité.

SOMMAIRE

1	CONCLUSION.....	3
2	PRECONISATION D'ORDRE GÉNÉRAL.....	5
3	PREAMBULE	6
4	BUT DE LA MISSION.....	6
5	OBLIGATIONS	8
6	DOCUMENTS ANTERIEURS	8
7	LIMITES DE LA VISITE	9
8	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	9
8.1	Le déroulement du diagnostic	9
8.2	Composition du bâtiment et installations visités	9
8.3	Les matériaux et produits repérés	10
9	RÉSULTATS ANALYSES.....	10
9.1	Produits et matériaux contenant de l'amiante.	10
	Les prélèvements et les matériaux ou produits repéré sur décision de l'opérateur sont localisés sur les plans joint en annexe.	10
9.1.1	Prélèvements réalisés dans le cadre de repérages antérieurs.	10
9.1.2	Prélèvements réalisés dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux.....	10
9.1.3	Inspection visuelle réalisée dans le cadre de repérages antérieurs.	11
9.1.4	Inspection visuelle réalisée dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux.....	11
9.2	Produits et matériaux ne contenant pas d'amiante.	11
	Les prélèvements et les matériaux ou produits repéré sur décision de l'opérateur sont localisés sur les plans joint en annexe.	11
9.2.1	Prélèvements réalisés dans le cadre de repérages antérieurs.	11
9.2.2	Prélèvements réalisés dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux.....	11
9.2.3	Produits et matériaux ne contenant pas d'amiante sur décision de l'opérateur	12
10	TRAITEMENT DE L'AMIANTE	13
11	SOMMAIRE ANNEXES	13

Légende du tableau de conclusion

1^{er} Colonne Désignation des locaux : Lieux du prélèvement.

2^{ème} Colonne Niveau : étage du prélèvement.

3^{ème} colonne Situation : endroit où le prélèvement est effectué.

4^{ème} Colonne N° Prélèvement : Numéro d'identification de traçabilité (P= Prélèvement) + (4 chiffres = Numéro d'affaire correspondant) + (Trait d'union+ Chiffre) = Numéro Positionnant le prélèvement.

5^{ème} Colonne Date du prélèvement

6^{ème} Colonne Descriptif du matériau

7^{ème} Colonne Zone Homogène : Matériau repéré qui son identique au prélèvement, après sondages destructifs ou non destructifs ayant la même situation, par conséquent, il non pas fait l'objet d'un prélèvement.

1 CONCLUSION

Produits et matériaux contenant de l'amiante

✓ Il a été repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante après analyse.

Ces matériaux sont :

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Descriptif du matériau	Zone Homogène
escalier	2 ème	marche	P0010-09	nez marche	Les deux escaliers du Bâtiment A + Marche entre pièce 20 et 24 Escalier Bâtiment C
Pièce 25	1er	mur	P0010-11	Colle de faïence	Pièce 25, 27
Pièce 39	1er	SOL	P0010-16	colle faïence	Pièce 37, 39, 41
Pièce 44	RDC	SOL	P0010-19	colle faïence	Pièce 44, 45, 47 Sanitaire Pièce 69
Pièce 51	RDC	SOL	P0010-20	colle noire	Pièce 50, 51, 54
Pièce 55	RDC	Mur	P0010-21	colle faïence	Pièce 55
Pièce 67	RDC	SOL	P0010-23	colle noire	Sans Objet
Pièce 69	RDC	SOL	P0010-25	colle noire	Pièce 64, 65, 69
Pièce 69	RDC	SOL	P0010-26	Dalle Vinyle Blanche	Pièce 64, 65, 67,69
Pièce 69	RDC	SOL	P0010-27	dalle vinyle noir	Pièce 64, 65, 67,69
Pièce 73	Sous-sol	marche	P0010-31	Dalle vinyle rouge	Pièce 73 + marche d'escalier
Pièce 69	RDC	marche	P0010-38	nez marche	Sans Objet

✓ Il a été repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	Descriptif du matériau
Local	Toiture	Bâtiment extérieur	Ondes en fibres ciments
Pièce 44	RDC	Bâtiment C	2 conduits en fibre ciment
Terrasse et Palier d'entrée extérieur	RDC	Bâtiment A	Pots de fleurs en fibre ciment
Pièce 76, 75	Sous-sol	Bâtiment A	2 conduits en fibre ciment
Pièce 77	Sous-sol	Bâtiment A	2 conduits en fibre ciment

Produits et matériaux ne contenant pas de l'amiante

✓ Il n'a pas repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante après analyse :

Ces matériaux sont :

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Descriptif du matériau	Zone Homogène
Pièce 11	2 ^é met	Sol	P0010-01	Dalle Vinyle grise foncé	Pièce 11
Pièce 11	2 ^é met	Sol	P0010-02	Colle dalle vinyle grise	Pièce 11
Pièce 5	2 ^é met	Mur	P0010-03	Colle plinthe	Pièce 1, 3, 4, 5, 7, 8
Pièce 5	2 ^é met	mur	P0010-04	colle faïence	Pièce 1, 3, 4, 5, 7, 8
Pièce 5	2 ^é met	Sol	P0010-05	Colle de carrelage	Pièce 1, 3, 4, 5, 7, 8
Pièce 15	2 ^é met	Mur	P0010-06	Colle de faïence	Pièce 15, 17, 18
Pièce 16	2 ^é met	fenêtre	P0010-07	mastic fenêtre	Toutes les fenêtres du 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage
Pièce 16	2 ^é met	sol	P0010-08	plaque cartonnée	Pièce 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24
terrasse	1er	extérieur	P0010-10	revêtement bitumineux	Terrasse
Pièce 31	1er	mur	P0010-12	Colle de faïence	Pièce 31
Pièce 31	1er	mur	P0010-13	Colle de faïence	Pièce 31, 32, 33, 34, 35
Pièce 31	1er	Sol	P0010-14	Ragréage	Pièce 31
Bâtiment B	1er	SOL	P0010-15	plaque cartonnée	Bâtiment B l'ensemble des sols du 1er étage
Pièce 39	1er	SOL	P0010-17	mastic fenêtre	Toutes les fenêtres du Bâtiment C au 1er étage et RDC
Pièce 43	1er	SOL	P0010-18	Enduit	Pièce 39, 40, 41, 42, 43
Pièce 57	RDC	Mur	P0010-22	Colle plinthe	Pièce 57, 58

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Descriptif du matériau	Zone Homogène
Pièce 68	RDC	SOL	P0010-24	colle faïence	Sans Objet
Pièce 70	Sous-sol	mur	P0010-28	colle faïence	Pièce 71, 72, 70, 76,
Pièce 71	Sous-sol	mur	P0010-29	Colle plinthe	Pièce 71, 72, 70, 76, 75
Pièce 70	Sous-sol	porte	P0010-30	porte coupe feu	Toutes les portes coupes feu du bâtiment
Pièce 74	Sous-sol	conduit	P0010-32	calorifugeage	Sans Objet
Pièce 77	Sous-sol	porte	P0010-33	calorifugeage avec liège	Sans Objet
Pièce 74	Sous-sol	porte	P0010-34	porte coupe feu	Sans Objet
Pièce 74	Sous-sol	porte	P0010-35	Calorifugeage liège	Sans Objet
Pièce 77	Sous-sol	porte	P0010-36	flocage	Sans Objet
Pièce 77	Sous-sol	porte	P0010-37	Calorifugeage laine de roche	Sans Objet
façade	RDC	marche	P0010-39	mastic fenêtre	Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée Bâtiment A
façade	RDC	marche	P0010-40	mastic fenêtre	Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée Bâtiment A
comble	Sous toiture	conduit	P0010-41	Enduit	Combles Bâtiment A et C

Observation :

Conformément à l'arrêté du 22 août 2002, si l'opérateur a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également :

Sans Objet

2 PRECONISATION D'ORDRE GÉNÉRAL

Se référer aux consignes générales de sécurité joint en annexe.

Par mesure de sécurité, des précautions devront être prises lors du curage de la parcelle. Des éléments enterrés en fibres ciment susceptibles de contenir de l'amiante (conduits, canalisations), inaccessible le jour de la visite, peuvent être mis à jour.

De manière générale, les matériaux situés en contact direct avec des matériaux contenant de l'amiante sont amiantés tel : les laines de verre et laines de roche utilisées en isolation de la couverture du bâtiment.

A...ST GERMAIN, le ...23/07/2010.....

L'opérateur de repérage



3 PREAMBULE

Décret 2003-462 du 21 mai 2003 du code de la santé publique.

Les propriétaires des immeubles mentionnés à l'article R 1334-23, sont tenus, préalablement à la démolition de leurs immeubles, d'effectuer un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et de transmettre les résultats de ce repérage à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

Les modalités de repérages des MPCA avant démolition sont décrites dans l'arrêté du 2 janvier 2002 en application de l'article R1334-27 du Code de Santé Publique.

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante préalablement aux travaux réhabilitation et de démolition sur 3 bâtiment.

4 BUT DE LA MISSION

Le repérage amiante est réalisé dans le cadre du programme travaux/démolition de l'UGECAM IDF. Il prévoit la démolition du Bâtiment B et C et une réhabilitation lourde pour le Bâtiment A. Le repérage amiante avant travaux/Démolition est valable que pour les éléments prévus dans le programme, en aucun pour tout autre élément.

Le but est d'établir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Définis dans l'arrêté du 2 janvier 2002 et décrits ci-dessous.

TABLEAU DES MATERIAUX AMIANTES CONCERNES PAR LE REPERAGE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION

Arrêté du 2 janvier 2002 – J.O du 02/02/2002

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<u>1- Toiture et étanchéité</u> Plaques ondulées Ardoises Eléments ponctuels Revêtements bitumineux d'étanchéité Accessoires de toitures	Plaques en fibres-ciment Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment Conduits de cheminée, conduits de ventilation,... Bandeaux d'asphalte ou bitumé (Shingle), pare-vapeur, revêtement et colles Rivets, faîtages et closoirs...
<u>2- Façades</u> Panneaux-sandwichs Bardage Appui de fenêtre	Plaques, joints d'assemblage, tresses,... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage Eléments en fibres-ciment
<u>3- Parois verticales intérieures et enduits</u> Murs et cloisons Poteaux (périphériques et intérieurs) Cloisons légères ou préfabriquées Gaines et coffres verticaux Portes coupe-feu – Portes pare-flammes	Flocages, enduits projetés, revêtements durs des murs (plaques en fibres-ciment), joints de dilatation Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre, peintures intumescentes) Panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment Flocages, enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux Vantaux et joints
<u>4- Plafonds et faux plafonds</u> Plafonds Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs) Interfaces entre structures Gaines et coffres horizontaux Faux-plafonds	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite) Flocages, enduits projetés, peinture intumescentes Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux Panneaux et plaques
<u>5- Revêtements de sol et de murs</u> Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) Revêtements de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, lés plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colle des carrelages
<u>6- Conduits, canalisations et écoulements</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Conduits de vapeur, fumée, échappement Clapets/volets coupe-feu Vide-ordures	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduit en fibres-ciment Conduit en fibres-ciment, joint entre éléments, mastics, tresses, manchons Clapet, volet, rebouchage Conduit en fibres-ciment
<u>7-Ascenseurs et monte charge</u> Portes palières Trémie - Machinerie	Portes et cloisons palières Flocage, bourre, mur/plancher, joint mousse
<u>8-Equipements divers</u> Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresse, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante
<u>9-Installations industrielles</u> Fours, étuves, tuyauteries, racks, ...	Bourres, tresse, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
<u>10-Voies et réseaux divers</u> Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments en fibres-ciment

5 OBLIGATIONS

Norme NF X 46-020 de décembre 2008

Le donneur d'ordre est tenu :

- ✓ Contractuellement, de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc....) et définir les conditions d'utilisation,
- ✓ De procéder aux démontages demandés par l'opérateur de repérage,
- ✓ D'indiquer avec précision, dans le cadre d'un repérage réalisé avant travaux, les zones dans lesquelles seront réalisées ces derniers, leur nature, et, si elles sont connues, les techniques génératrices de nuisances (vibrations, etc....) qui seront utilisées.
- ✓ Fournir les documents (plans, croquis, repérages antérieurs....) utiles au repérage.

Obligations de l'opérateur de repérage

- ✓ Analyser les documents fournis par le donneur d'ordre afin de définir son intervention.
- ✓ Examiner les rapports de mission de repérage existants et déterminer les actions nécessaires : recherche complémentaire, réalisation des documents marquants, etc.
 - En fonction des exigences définies dans les textes réglementaires pour la constitution du dossier technique «amiante»
 - En fonction des règles définies en annexe A, pour le repérage avant travaux.
- ✓ Effectuer une reconnaissance préalable de l'immeuble bâti (différents locaux, volumes) afin de discerner les zones présentant des caractéristiques similaires, à partir des documents existants communiqués par le donneur d'ordre avant l'intervention.
- ✓ Organiser un cheminement logique permettant la visite systématique :
 - De toutes les parties de l'immeuble bâti dans le cas de constitution du dossier technique « amiante » ou de démolition ;
 - Dans le cas de travaux, des zones affectées directement ou indirectement par ces travaux ;
- ✓ Vérifier que les moyens prévus permettent l'accès à tous les locaux et matériaux à repérer.

6 DOCUMENTS ANTERIEURS

Documents	Disponible	Observations
Dossier Technique Amiante	NON	
Rapport de repérage antérieur	NON	
Plans du site	OUI	
Plan des locaux	OUI	
Année de construction	NON	
Autres documents	OUI	Plan de la démolition

7 LIMITES DE LA VISITE

Locaux visités:

Tous les locaux ont été visités.

Conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 2 janvier 2002, Locaux non visités.

Désignation des locaux non visités	Niveau	Justification de non visite
Sans Objet		

8 METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

8.1 *Le déroulement du diagnostic*

La première étape a porté sur les matériaux accessibles nécessitant des démontages ou des interventions n'entraînant pas de détériorations.

La seconde étape a consisté à effectuer des sondages destructifs dans certaines zones susceptibles de comporter des matériaux contenant de l'amiante.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante est effectué par ordre chronologique dans l'ensemble des pièces et locaux des bâtiments. Il consiste à effectuer un contrôle visuel complété par des prélèvements sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

8.2 *Composition du bâtiment et installations visités*

Le site est composé de 4 bâtiments.

Bâtiment A : R+2 et un sous- sol

Bâtiment B : R+1

Bâtiment C : R+1

Un bâtiment extérieur

8.3 Les matériaux et produits repérés

Les tableaux de repérage s comportent à la fois :

- Le résultat du repérage **"tous matériaux"** «c'est à dire des matériaux et produits contenant de l'amiante (conduits de vide ordures, dalles de sol, panneaux de cloisons, toitures fibres-ciment...) et les préconisations du contrôleur technique.
- Le repérage des **"trois matériaux" (flocages, calorifugeages et faux -plafonds)** s'ils n'ont pas été repérés précédemment.
- ❖ Lorsque les matériaux sont reconnus visuellement par l'opérateur de repérage, aucun prélèvement n'est effectué.
- ❖ Lorsque les matériaux ont fait l'objet de prélèvements pour analyse : le numéro de prélèvement est indiqué dans cette même colonne.

9 RÉSULTATS ANALYSES

9.1 Produits et matériaux contenant de l'amiante.

Les prélèvements et les matériaux ou produits repéré sur décision de l'opérateur sont localisés sur les plans joint en annexe.

9.1.1 Prélèvements réalisés dans le cadre de repérages antérieurs.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Date du prélèvement.	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Sans Objet						

9.1.2 Prélèvements réalisés dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Date du prélèvement.	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
escalier	2 ème	marche	P0010-09	22/06/2010	nez marche	OUI
Piece 25	1er	mur	P0010-11	22/06/2010	Colle de faïence	OUI
Piece 39	1er	SOL	P0010-16	22/06/2010	colle faïence	OUI
Piece 44	RDC	SOL	P0010-19	22/06/2010	colle faïence	OUI
Piece 51	RDC	SOL	P0010-20	22/06/2010	colle noire	OUI
Piece 55	RDC	Mur	P0010-21	22/06/2010	colle faïence	OUI
Piece 67	RDC	SOL	P0010-23	22/06/2010	colle noire	OUI
Piece 69	RDC	SOL	P0010-25	22/06/2010	colle noire	OUI
Piece 69	RDC	SOL	P0010-26	22/06/2010	Dalle Vinyle Blanche	OUI
Piece 69	RDC	SOL	P0010-27	22/06/2010	dalle vinyle noir	OUI

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Date du prélèvement.	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Piece 73	Sous-Sol	marche	P0010-31	22/06/2010	Dalle vinyle rouge	OUI
Piece 69	Rdc	marche	P0010-38	22/06/2010	nez marche	OUI

9.1.3 Inspection visuelle réalisée dans le cadre de repérages antérieurs.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Sans Objet				

9.1.4 Inspection visuelle réalisée dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Local	Toiture	Bâtiment extérieur	Ondes en fibres ciments	OUI
Pièce 44	RDC	Bâtiment C	2 conduits en fibre ciment	OUI
Terrasse et Palier d'entrée extérieur	RDC	Bâtiment A	Pots de fleurs en fibre ciment	OUI
Pièce 76, 75	Sous-sol	Bâtiment A	2 conduits en fibre ciment	OUI
Pièce 77	Sous-sol	Bâtiment A	2 conduits en fibre ciment	OUI

9.2 Produits et matériaux ne contenant pas d'amiante.

Les prélèvements et les matériaux ou produits repéré sur décision de l'opérateur sont localisés sur les plans joint en annexe.

9.2.1 Prélèvements réalisés dans le cadre de repérages antérieurs.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Date du prélèvement.	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Sans Objet						

9.2.2 Prélèvements réalisés dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux.

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Date du prélèvement.	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Pièce 11	2 ème	Sol	P0010-01	22/06/2010	Dalle Vinyle grise foncé	NON
Pièce 11	2 ème	Sol	P0010-02	22/06/2010	Colle dalle vinyle grise	NON
Pièce 5	2 ème	Mur	P0010-03	22/06/2010	Colle plinthe	NON
Pièce 5	2 ème	mur	P0010-04	22/06/2010	colle faïence	NON
Pièce 5	2 ème	Sol	P0010-05	22/06/2010	Colle de carrelage	NON
Pièce 15	2 ème	Mur	P0010-06	22/06/2010	Colle de faïence	NON
Pièce 16	2 ème	fenêtre	P0010-07	22/06/2010	mastic fenêtre	NON

Désignation des locaux	Niveau	Situation	N° de prélèvement.	Date du prélèvement.	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Pièce 16	2 ème	sol	P0010-08	22/06/2010	plaque cartonnée	NON
terrasse	1er	extérieur	P0010-10	22/06/2010	revêtement bitumineux	NON
Pièce 31	1er	mur	P0010-12	22/06/2010	Colle de faïence	NON
Pièce 31	1er	mur	P0010-13	22/06/2010	Colle de faïence	NON
Pièce 31	1er	Sol	P0010-14	22/06/2010	Ragréage	NON
Bâtiment B	1er	SOL	P0010-15	22/06/2010	plaque cartonnée	NON
Pièce 39	1er	SOL	P0010-17	22/06/2010	mastic fenêtre	NON
Pièce 43	1er	SOL	P0010-18	22/06/2010	Enduit	NON
Pièce 57	RDC	Mur	P0010-22	22/06/2010	Colle plinthe	NON
Pièce 68	RDC	SOL	P0010-24	22/06/2010	colle faïence	NON
Pièce 70	Sous-sol	mur	P0010-28	22/06/2010	colle faïence	NON
Pièce 71	Sous-sol	mur	P0010-29	22/06/2010	Colle plinthe	NON
Pièce 70	Sous-sol	porte	P0010-30	22/06/2010	porte coupe feu	NON
Pièce 74	Sous-sol	conduit	P0010-32	22/06/2010	calorifugeage	NON
Pièce 77	Sous-sol	porte	P0010-33	22/06/2010	calorifugeage avec liège	NON
Pièce 74	Sous-sol	porte	P0010-34	22/06/2010	porte coupe feu	NON
Pièce 74	Sous-sol	porte	P0010-35	22/06/2010	Calorifugeage liège	NON
Pièce 77	Sous-sol	porte	P0010-36	22/06/2010	flocage	NON
Pièce 77	Sous-sol	porte	P0010-37	22/06/2010	Calorifugeage laine de roche	NON
façade	RDC	marche	P0010-39	22/06/2010	mastic fenêtre	NON
façade	RDC	marche	P0010-40	22/06/2010	mastic fenêtre	NON
comble	Sous toiture	conduit	P0010-41	22/06/2010	Enduit	NON

9.2.3 Produits et matériaux ne contenant pas d'amiante sur décision de l'opérateur

Désignation des locaux	Niveau	Situation	Descriptif du matériau	Présence d'amiante
Sans Objet				

10 TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Sécurité

Les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent mettre en cause l'intégrité des matériaux et peuvent conduire à des expositions dangereuses si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Les consignes de sécurité si jointes en annexe du rapport sont rappelées dans le décret relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante (décret N° 96-98 du 7 février 1996).

Les consignes générales de sécurité sont annexées au rapport sur 2 pages.

Elimination

Les matériaux où l'amiante est fortement liée (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu), doivent être éliminés, soit en installation de stockage de déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante liée.

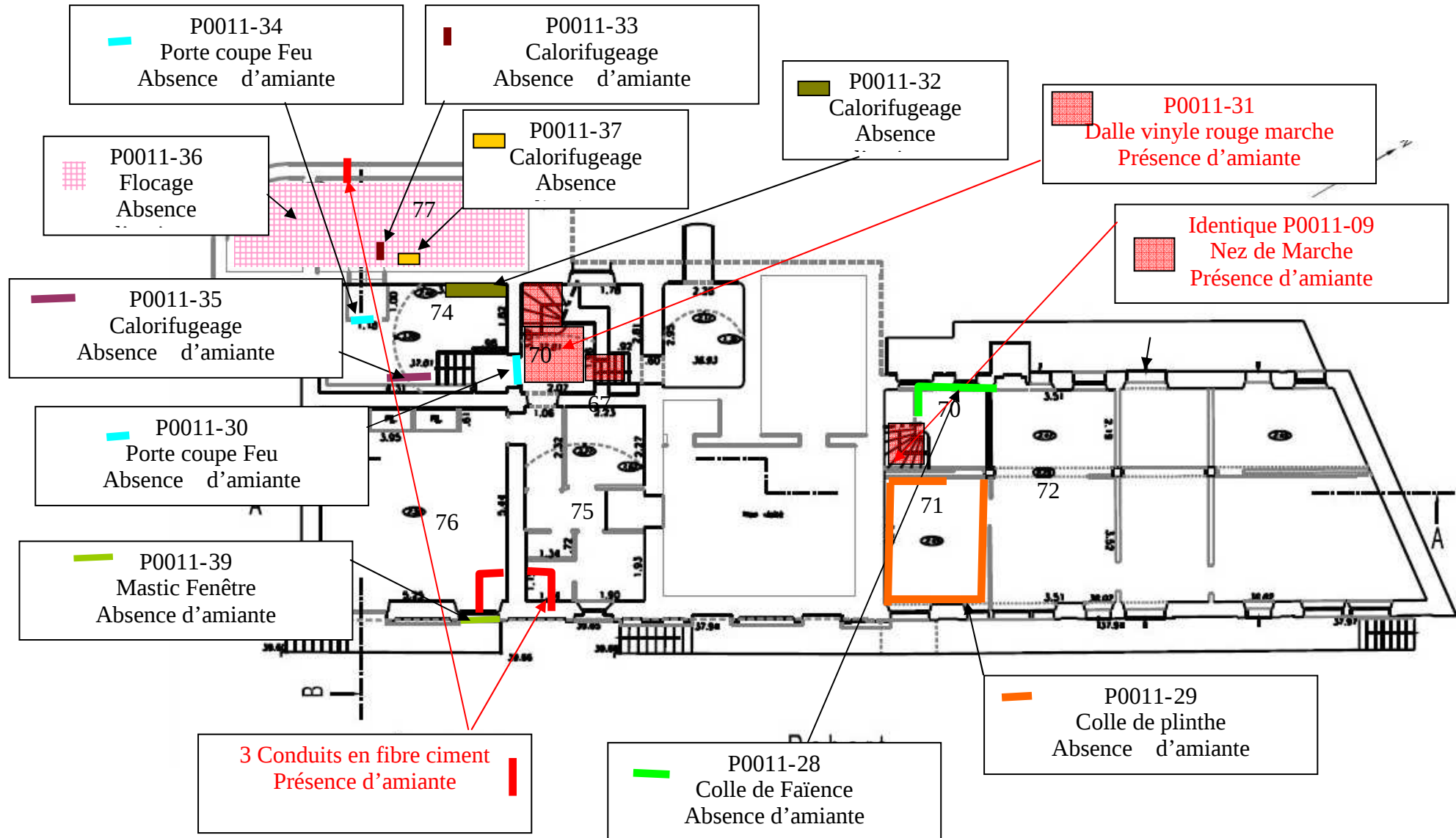
Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

11 SOMMAIRE ANNEXES

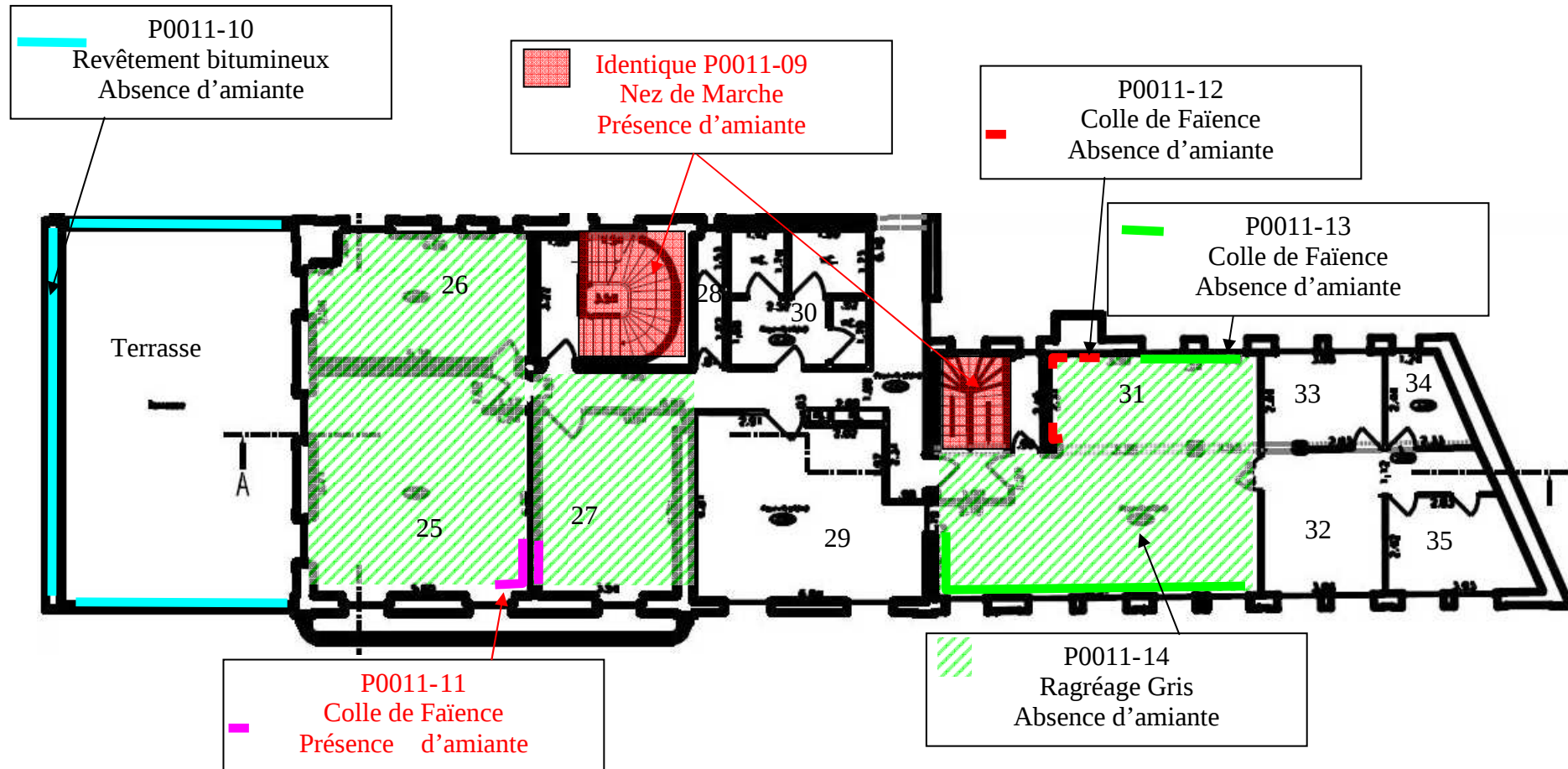
➤ Annexe 1 : Plan et croquis	7 pages jointes
➤ Annexe 2 : Procès verbaux d'analyses	9 pages jointes
➤ Annexe 3 : Pan de travaux et démolition	1 page jointe
➤ Annexe 4 : Consignes générales de sécurité	2 pages jointes
➤ Annexe 5 : Certificat de compétence/Attestation d'assurance	1 page jointe

ANNEXE 1 : Planche photo et Croquis/plan

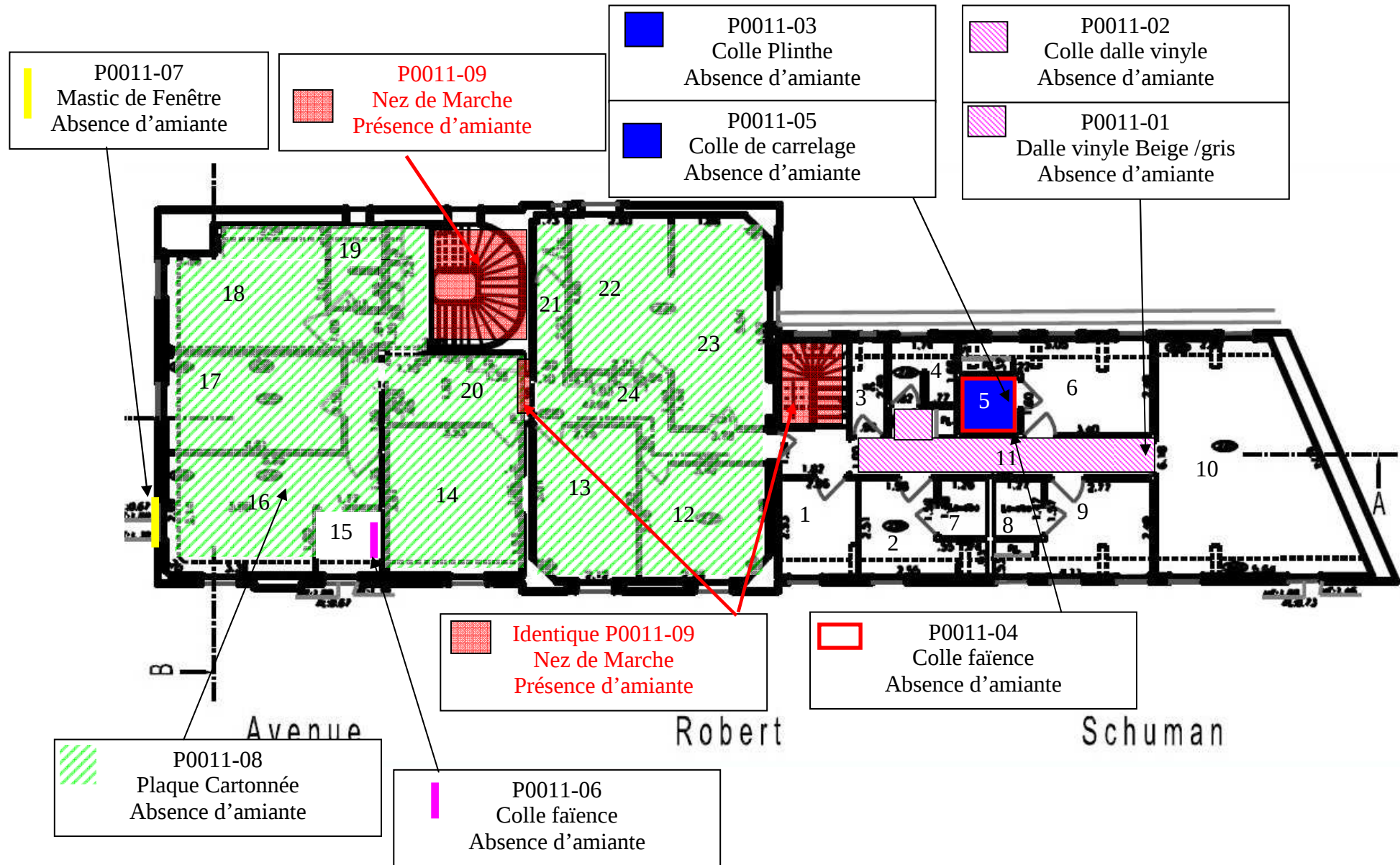
Bâtiment A Sous-sol



Bâtiment A 1^{er} étage



Bâtiment A 2^{ème} étage



Bâtiment A Combles



P0011-41
Enduit sur conduit
Absence d'amiante

PHOTO / Bâtiment A Sous sol Calorifugeage/Flocage



P0011-36
Absence d'amiante

P0011-32
Absence d'amiante



P0011-35
Absence d'amiante

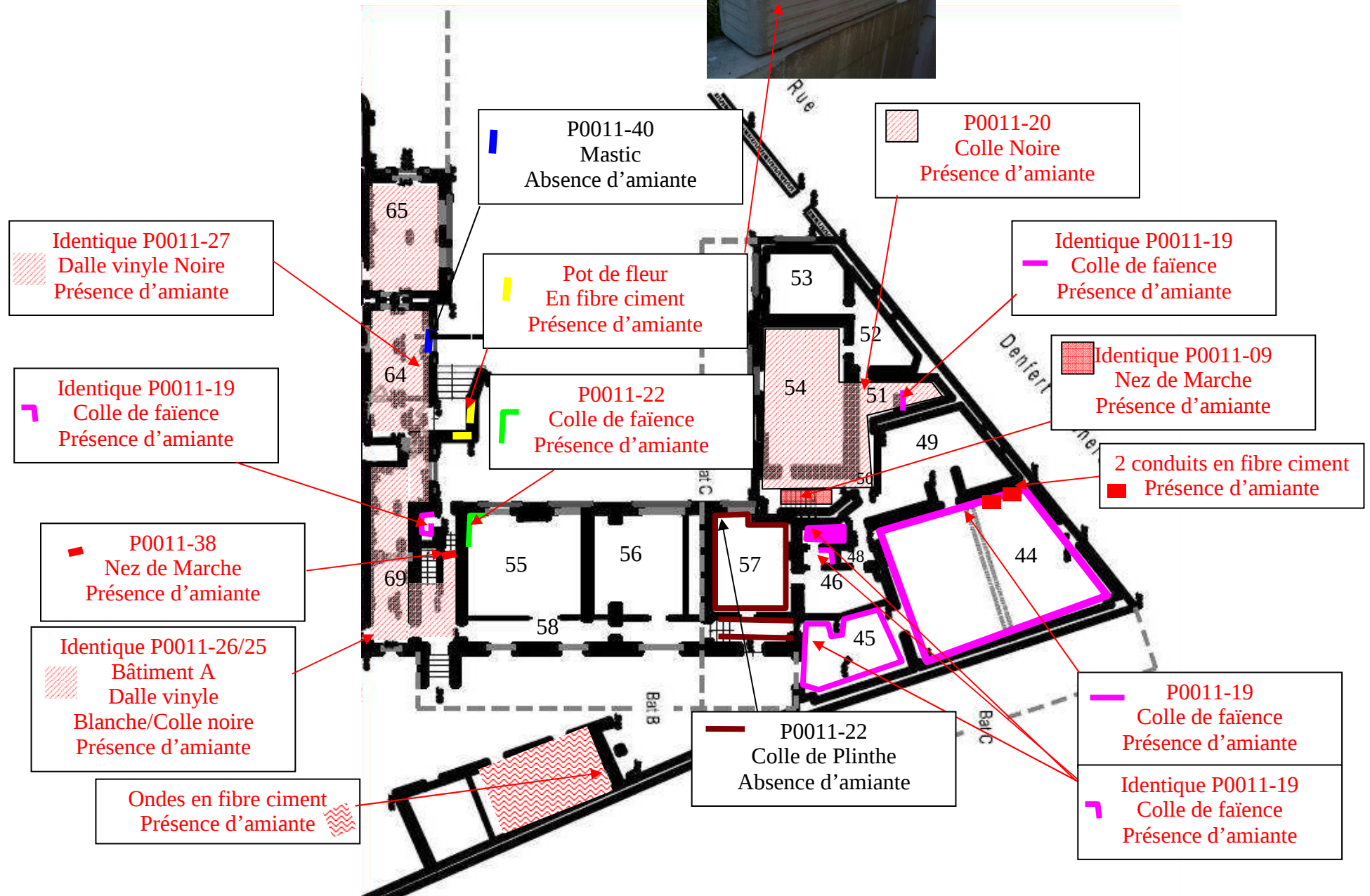


P0011-33
Absence d'amiante

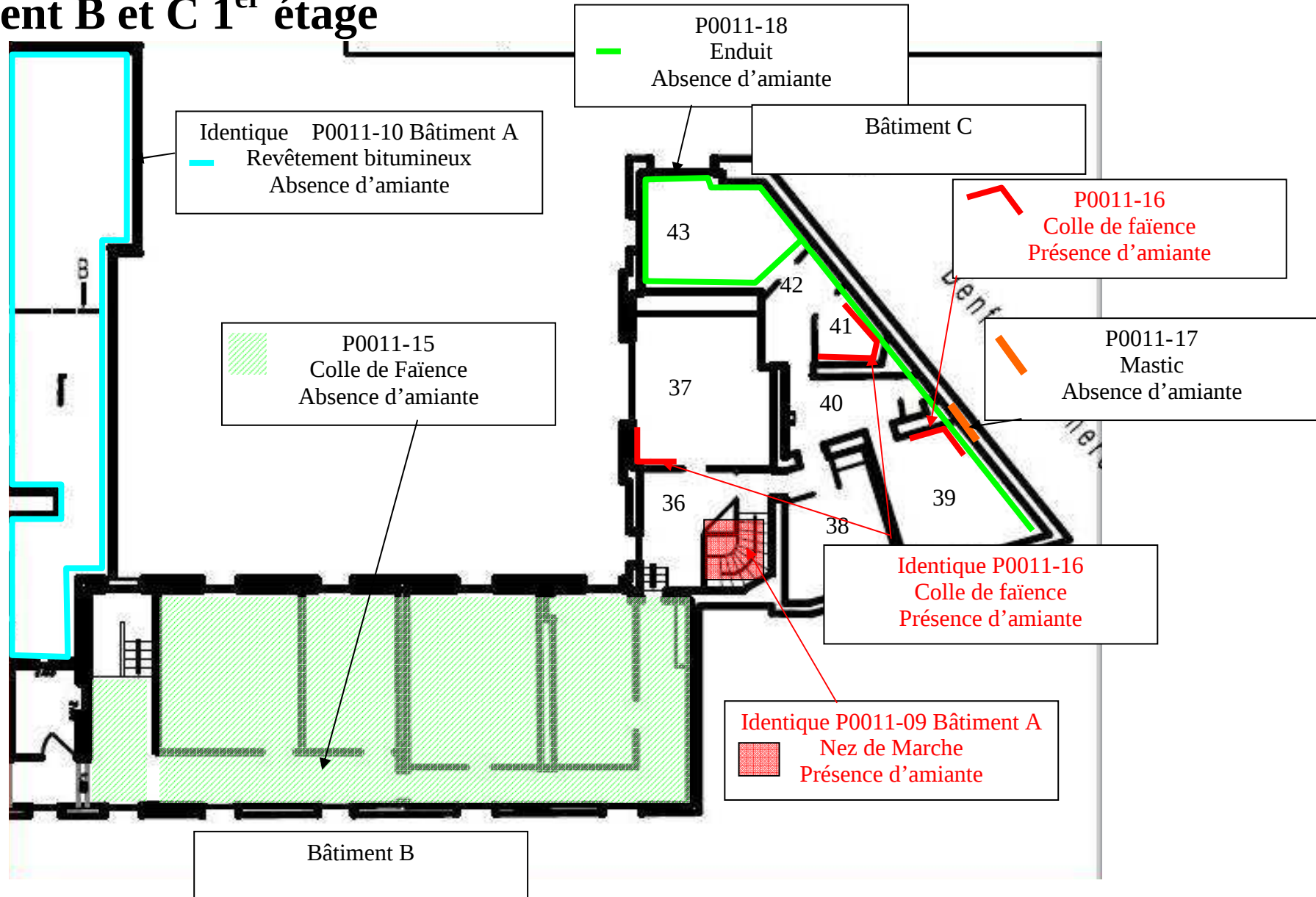


P0011-37
Absence d'amiante

Bâtiment B et C RDC



Bâtiment B et C 1^{er} étage



ANNEXE 2 : Procès verbaux d'analyses

EURO-SERVICES-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

Votre partenaire
environnementAC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNEA l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 1/9

Affaire N° A 01067210

Chantier Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Echantillon(s) Date de réception : 28/06/10 Date de fin d'analyse : 05/07/10
 Analyste : Jia-yin YANG
 Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4336610 P0010-01	Dalle vinyle gris foncé sol 2ème étage pièce 11	Dalle	Dur	Beige	2	Non Détecté	—
E 4336710 (1) P0010-02	Colle dalle vinyle gris sol 2ème étage pièce 11	**Colle +Ragréage	Dur Dur	Jaune Gris	2	Non Détecté	—
E 4336810 P0010-03	Colle plinthe mur 2ème étage pièce 5	Colle	Dur	Gris	2	Non Détecté	—
E 4336910 P0010-04	Colle finisence mur 2ème étage pièce 5	**Colle +Matériau	Dur Dur	Gris Blanc	2	Non Détecté	—
E 4337010 P0010-05	Colle de carrelage sol 2ème étage pièce 5	**Colle +Ragréage	Dur Dur	Gris Gris	2	Non Détecté	—

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche
marquée ** ne peut être analysée séparément des couches
suivantes.


Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance


Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

 ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du
laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du
laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce
rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-SERVICES-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 2/9

Affaire N° A 01067210

Chantier Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Echantillon(s) Date de réception : 28/06/10 Date de fin d'analyse : 05/07/10
Analyste : Jia-yin YANG
Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4337110 P0010-06	Colle de finence mur 2ème étage pièce 15	**Colle +Peinture	Dur Dur	Gris Beige	2	Non Détecté	—
E 4337210 P0010-07	Mastic fenêtre - fenêtre 2ème étage pièce 16	Mastic	Dur	Beige/Blanc/Gris	2	Non Détecté	—
E 4337310 P0010-08	Plaque cartonnée sol 2ème étage pièce 16	**Matériau +Traces de colle	Fibreux/Souple Souple	Marron Jaune	2	Non Détecté	—
E 4337410 P0010-09	Nez de marche - marche 2ème étage - escalier	Matériau	Dur	Noir	2	Détecté	Chrysotile
E 4337510 P0010-10	Revêtement bitumineux extérieur 1er étage - terrasse	**Bande bitumineux +Aluminium	Fibreux/Souple Souple	Noir Argent	2	Non Détecté	—

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche
marquée ** ne peut être analysée séparément des couches
suivantes.


Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance


Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du
laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du
laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce
rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-services-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-Sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 3/9

Affaire N°

A 01067210

Chantier

Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Echantillon(s)

Date de réception : 28/06/10
Analyse : Jia-yin YANG
Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

Date de fin d'analyse : 05/07/10

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4337610 P0010-11	Colle de finence mur 1er étage pièce 25	Colle	Dur	Gris	2	Déecté	Chrysotile
E 4337710 P0010-12	Colle de finence mur 1er étage pièce 31	Colle	Dur	Gris	2	Non Déecté	---
E 4337810 P0010-13	Colle de finence mur 1er étage pièce 31	**Colle +Traces matériaux	Dur Dur	Gris Blanc	2	Non Déecté	---
E 4337910 P0010-14	Ragréage sol 1er étage pièce 31	**Ragréage +Colle	Dur Souple	Rose Jaune	2	Non Déecté	---
E 4338010 P0010-15	Plaque cartonnée sol 1er étage	Matériau	Fibreux/Effrit.	Marron	2	Non Déecté	---

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche marquée ** ne peut être analysée séparément des couches suivantes.

Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance

Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Les-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-SERVICES-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-Sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 4/9

Affaire N°

A 01067210

Chantier

Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Echantillon(s)

Date de réception :

28/06/10

Date de fin d'analyse : 05/07/10

Analyste :

Jia-yin YANG

Méthode(s) d'analyse :

En adapt. NF X43-050

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4338110 P0010-16	Colle faïence sol 1er étage pièce 39	Colle	Dur	Gris	2	Déecté	Chrysotile
E 4338210 P0010-17	Mastic fenêtre sol 1er étage pièce 39	Mastic	Dur	Beige/Éc/Gris	2	Non Déecté	—
E 4338310 P0010-18	Enduit sol 1er étage pièce 43	**Enduit +Peinture	Dur Dur	Blanc Beige/Gris	2	Non Déecté	—
E 4338410 P0010-19	Colle faïence sol RdC pièce 44	Colle	Dur	Gris	2	Déecté	Chrysotile
E 4338510 P0010-20	Colle noire sol RdC pièce 51	Ragréage +Traces de colle +Traces de colle	Dur Souple Dur	Rose Jaune Noir	2	Déecté	Chrysotile

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche
marquée ** ne peut être analysée séparément des couches
suivantes.


Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance


Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du
laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du
laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce
rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-SERVICES-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-Sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 5/9

Affaire N° A 01067210

Chantier Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Echantillon(s) Date de réception : 28/06/10
Analyste : Jia-yin YANG
Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

Date de fin d'analyse : 05/07/10

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4338610 P0010-21	Colle faïence mur RdC pièce 55	Colle	Dur	Gris	2	Déecté	Chrysotile
E 4338710 P0010-22	Colle plinthe mur RdC pièce 57	Colle	Dur	Gris	2	Non Déecté	—
E 4338810 P0010-23	Colle noire sol RdC pièce 67	**Matériau +Matériau +Fibres +Matériau +Traces de colle	Fibreux/Souple Dur Fibreux Dur/Fibreux Dur	Noir Blanc Marron Marron Jaune	2	Déecté	Chrysotile
E 4338910 P0010-24	Colle faïence sol RdC pièce 68	**Colle +Matériau	Dur Dur	Gris Blanc	2	Non Déecté	—

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche marquée ** ne peut être analysée séparément des couches suivantes.

Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance

Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-SERVICES-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-Sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 6/9

Affaire N° A 01067210

Chantier Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Deufert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Échantillon(s) Date de réception : 28/06/10
Analyse : Jia-yin YANG
Méthode(s) d'analyse : En adapt. NF X43-050

Date de fin d'analyse : 05/07/10

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4339010 P0010-25	Colle noire sol RdC pièce 69	**Ragréage +Colle	Dur Dur	Gris Noir	2	Déecté	Chrysotile
E 4339110 P0010-26	Dalle vinyle blanche sol RdC pièce 69	Dalle	Dur	Beige	2	Déecté	Chrysotile
E 4339210 P0010-27	Dalle vinyle noire sol RdC pièce 69	Dalle	Dur	Noir	2	Déecté	Chrysotile
E 4339310 P0010-28	Colle finence mur sous-sol pièce 70	Colle	Dur	Blanc	2	Non Déecté	---
E 4339410 P0010-29	Colle plinthe mur sous-sol pièce 71	**Colle +Traces matériaux	Dur Dur	Gris Gris	2	Non Déecté	---

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche
marquée ** ne peut être analysée séparément des couches
suivantes.


Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance


Responsable qualité
Catharine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du
laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du
laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce
rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-services-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 7/9

Affaire N°

A 01067210

Chantier

Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Denfert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Échantillon(s)

Date de réception :

28/06/10

Date de fin d'analyse : 05/07/10

Analyste :

Jia-yin YANG

Méthode(s) d'analyse :

En adapt. NF X43-050

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matériau	Aspect	Couleur			
E 4339510 P0010-30	Porte coupe feu - porte sous-sol pièce 70	**Matériau +Traces de colle	Fibreux/Souple Souple	Beige Jaune	2	Non Détecté	---
E 4339610 P0010-31	Dalle vinyle rouge marche sous-sol pièce 73	Dalle +++Colle +Ragréage	Dur Dur Dur	Rouge Jaune Gris	2	Détecté	Chrysotile
E 4339710 P0010-32	Calorifugeage conduit sous-sol pièce 74	Vermiculite	Granuleux	Beige	2	Non Détecté	---
E 4339810 P0010-33	Calorifugeage avec liège chaufferie sous-sol pièce 77	Bande plâtre	Fibreux/Effrit.	Blanc	2	Non Détecté	---
E 4339910 P0010-34	Porte coupe feu - porte chaufferie sous-sol pièce 74	Matériau	Effritable	Beige	2	Non Détecté	---

Commentaires

(1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche
marquée ** ne peut être analysée séparément des couches
suivantes.

Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance

Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du
laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-simile photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du
laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce
rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE

www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com

SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-services-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-Sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 8/9

Affaire N° A 01067210

Chantier Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Deufert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Échantillon(s) Date de réception : 28/06/10
Analyse : Jia-yin YANG
Méthode(s) d'analyse : En adapt NF X43-050

Date de fin d'analyse : 05/07/10

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4340010 P0010-35	Calorifugeage liège chaufferie sous-sol pièce 74	**Peinture +Bande plâtre	Souple Fibreux/Effrit	Vert Blanc	2	Non Détecté	—
E 4340110 P0010-36	Flocage chaufferie sous-sol pièce 77	**Flocons +Poussières	Fibreux Effritable	Beige/Gris Gris	2	Non Détecté	—
E 4340210 P0010-37	Calorifugeage laine de roche chaufferie sous-sol pièce 77	**Laine minérale +Bande plâtre	Fibreux Fibreux/Effrit	Jaune Blanc	2	Non Détecté	—
E 4340310 P0010-38	Nez de marche - marche RdC pièce 69	Matériau	Dur	Noir	2	Détecté	Chrysotile
E 4340410 P0010-39	Mastic fenêtre - fenêtre RdC façade	Mastic	Dur	Beige/Elo/Gris	2	Non Détecté	—

Commentaires: (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche
marquée ** ne peut être analysée séparément des couches
suivantes.


Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance


Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance



Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire. L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

EURO-services-LABO

Tél. : 01 43 90 18 80

Fax : 01 43 90 18 88

*Votre partenaire
environnement*

AC2I ST GERMAIN
LE BOURG
27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

A l'attention de TIENNOT Jean-Luc
Ivry-Sur-Seine, le 05/07/2010

RAPPORT D'ESSAI N° R 01544310

Page 9/9

Affaire N° A 01067210

Chantier Affaire n° AF0010
Prélèvements du 22/06/10
Client : UGECAM IDF
55, Rue Deufert Rochereau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Échantillon(s) Date de réception : 28/06/10
Analyse : Jia-jin YANG
Méthode(s) d'analyse : En adapt NF X43-050

Date de fin d'analyse : 05/07/10

**Objet du rapport : Recherche d'amiante dans les matériaux par
Microscopie Electronique à Transmission (MET)**

N° éch. Labo / Client	Identification client	Description de l'échantillon			Nb de prépa.	Résultat	Type de fibre
		Matière	Aspect	Couleur			
E 4340510 P0010-40	Mastic fenêtre - fenêtre RdC facade	Mastic	Dur	Beige/Ec/Gris	2	Non Détecté	—
E 4340610 P0010-41	Enduit conduit sous toiture comble	Matériau	Dur	Blanc	2	Non Détecté	—

Commentaires (1) Dans le cadre d'une demande de dissociation, toute couche marquée ** ne peut être analysée séparément des couches suivantes.


Responsable technique
Navina BASCARANE
En suppléance

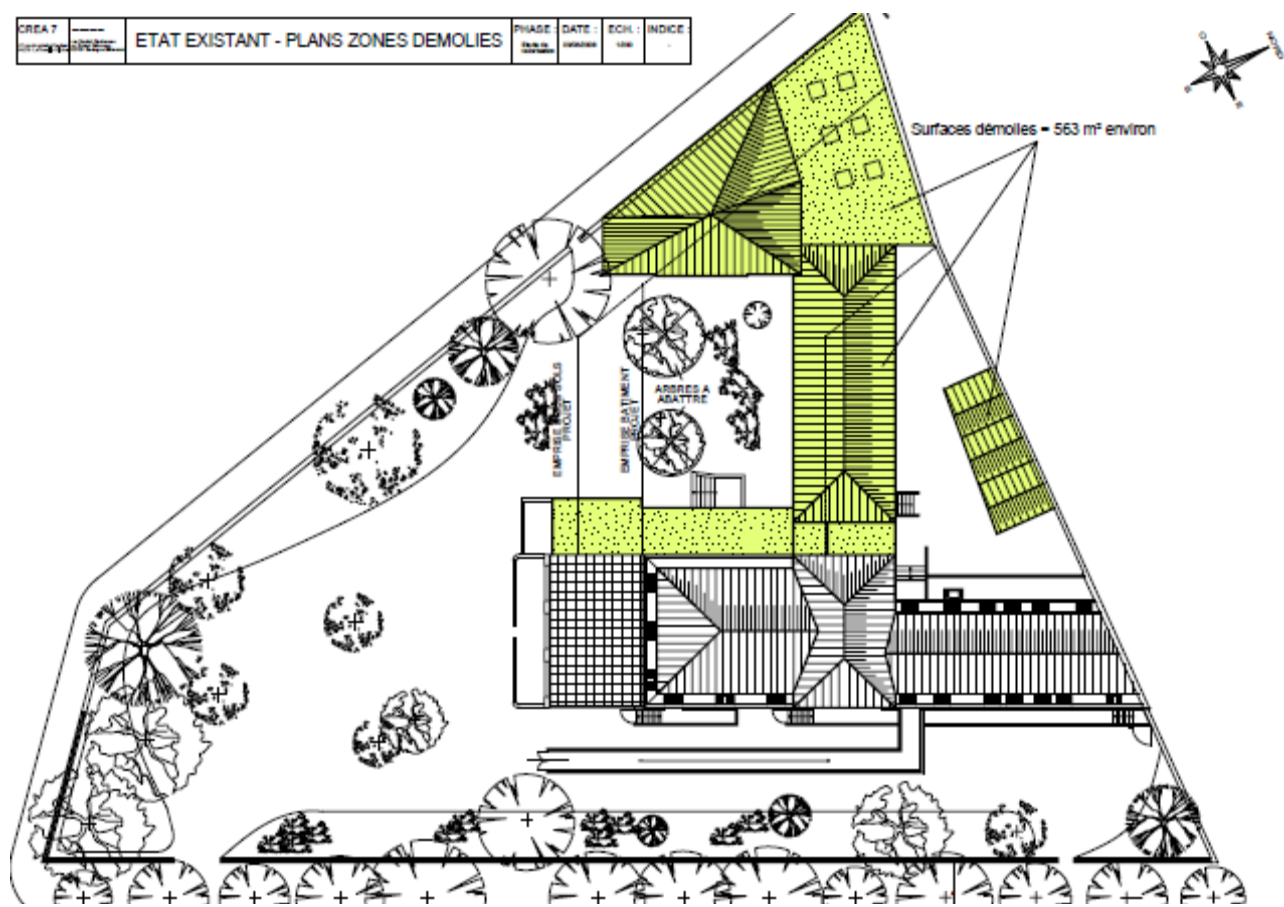

Responsable qualité
Catherine MARQUEZ
En suppléance

cofrac ACCRÉDITATION
N° 1-1001
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS www.cofrac.fr

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus et ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Seule l'édition originale du rapport portant les signatures des responsables technique et qualité engage la responsabilité du laboratoire.
L'accréditation de la Section Laboratoire du Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion des prélèvements.

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • e-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 127 400 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siret 419 284 328 00038 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 7120 B

ANNEXE 3 : Plan de Travaux et démolition



ANNEXE 4 : Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment.

Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation. Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction ...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement ...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;

- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
 - travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles ...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
 - déplacement local d'éléments d'un faux-plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.
- L'émission de poussières peut être limitée :
- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
 - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé :

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiats de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site :

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

ANNEXE 5: Certificat de compétence/Attestation d'assurance



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1274

Version 02

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Yannick LEFRANCOIS

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis

Date d'effet : 22/12/2009, date d'expiration : 21/12/2014

Constat de risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 22/12/2009, date d'expiration : 21/12/2014

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

Diagnostic de performance énergétique

Date d'effet : 22/01/2010, date d'expiration : 21/01/2015

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 15/01/2010, date d'expiration : 14/01/2015

En foi de quoi ce certificat est délivré,
pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Rennes
le 26/01/2010

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostic
Portée disponible sur www.icert.fr
116 B rue Eugène Pottier
35000 Rennes

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation.

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-952
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

IDTA11 REV03

Réf AF 0011-01.



GENERALI
Solutions d'assurances

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir par contrat N° AL 524947

Nom de l'assuré : **AC2I SAINT GERMAIN**

Demeurant : Le Bourg - 27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

➤ Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

- | | |
|---|---|
| ▪ Le Constat de risque d'exposition au Plomb | ▪ Le Diagnostic Performance Énergétique (DPE) |
| ▪ Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux et démolition, dossier technique amiante) | ▪ L'Etat de l'installation intérieure d'électricité |
| ▪ La présence de Termites | ▪ Etat des risques naturels et technologiques |
| ▪ L'Etat de l'installation de Gaz | ▪ Contrôle des installations d'assainissement NON collectif |

➤ Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier

➤ Les activités complémentaires suivantes :

- | | |
|--|---|
| ▪ La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores | ▪ Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro |
| ▪ Etat descriptif de division | ▪ Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo) |
| ▪ Etat des lieux locatifs | ▪ Contrôle d'Assainissement Collectif |
| ▪ L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable | ▪ Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'immeubles de plus de 15 ans |
| ▪ Diagnostic Risque d'intoxication par le plomb | ▪ Certificat de logement décent |
| ▪ Recherche de plomb avant travaux | ▪ Etat du dispositif de sécurité des piscines |
| ▪ Diagnostic Radon | ▪ Calcul des Millièmes et Tantièmes de Copropriété |
| ▪ Immeuble de Grande Hauteur dès lors que le CA réalisé sur ce type d'immeuble ne dépasse pas 25% du CA global | |

MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 1.300.000 € par sinistre et 1.500.000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance, et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Périgueux, le 1^{er} Janvier 2010

Pour faire valoir ce que de droit

GENERALI PAR DE CARL DUMAS ET ASSOCIES ASSURANCES
78, rue V. Hugo - 24000 PERIGUEUX
tel 05 53 35 79 10 - Fax 05 53 35 79 39
SRIAS 08062890

Generali, 7, boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09

Generali Iard, SA au capital de 59 493 775 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris - Siège Social : 7, bd Haussmann - 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 285 863 760 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris - Siège Social : 11, bd Haussmann - 75009 Paris

64NXXC - Septembre 2009 - Gestion des Imprimés